

**Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame COLLARD-VILANOY demeurant Avenue de Gérardon n°15 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue de Gérardon, n°15 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section A n°878B16, 878C16.

La demande vise les travaux suivants : **Construction d'un carport comprenant 3 emplacements de parking, de deux escaliers dont un protégé par une toiture plate + divers aménagements extérieurs**

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- **Le volume secondaire est implanté à moins de 5m des limites parcellaires latérales ;**
- **La modification du niveau existant du terrain naturel dans les zones de recul minimum latérales et de fond de parcelle ;**
- **La teinte du parement en bois brûlé**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 août 2026 au 31 août 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be